

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

DU 10 DÉCEMBRE 2010

Présents : Mr François HERVE, Mr Jean-Claude CROZE, Mme Florence DUNOYER, Mr Jean-Michel FLAN , Mr Stéphane TRONCY , Mme Christiane ANASTASI CLERC , Mr Alexis BOLLARD, Mme Claudine GILQUIN , Mme Agnès GOUTTE, Mr Jean Pierre ROSIQUE, Mr Philippe VARON.

Absents ayant donné pouvoir :

Évelyne SIMON donne pouvoir à François HERVE, Jean-Marc BORNAND donne pouvoir à Agnès GOUTTE, Marthe MASSONNAT donne pouvoir à Jean Pierre ROSIQUE, Emmanuel BAYET donne pouvoir à Stéphane TRONCY, Catherine CHOUVET donne pouvoir à Florence DUNOYER, Yves MASSARD COMBE donne pouvoir à Jean-Michel FLAN, Michel BERNADINI donne pouvoir à Claudine GILQUIN, David ROULAND donne pouvoir à Jean-Claude CROZE.

Mr le Maire nomme 2 secrétaires de séance : Jean-Michel FLAN et Claudine GILQUIN.

➤ **Décisions budgétaires modificatives**

Budget Général

Mr Jean-Claude CROZE, Premier Adjoint, présente le projet de décision modificative qui n'impacte pas l'équilibre général du budget. Il est proposé de transférer 16 000 euros de l'article 678 au chapitre 11, charges de fonctionnement général. De même, pour clore le chapitre 12, charges de personnel, de transférer 5 000 euros de l'article 678. Pour le chapitre 12, il est rappelé que la charge est augmentée par le remplacement d'agents en arrêt maladie par du personnel non titulaire mais que les remboursements afférents sont affectés en recettes de fonctionnement au chapitre 13 (atténuation de charges) et qu'ils ne peuvent pas venir directement en déduction du chapitre 12.

Les augmentations et diminutions de crédits proposés se décomposent ainsi :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement		
D 6042 : achat prestation service sauf terra		5 000,00 €
D 60612 : Énergie - électricité		2 000,00 €
D 60633 : F. de voirie		2 500,00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments		1 500,00 €
D 61551 : Entretien matériel roulant		2 000,00 €
D 6226 : Honoraires		3 000,00 €
Total D011 : charges à caractère général		16 000,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		5 000,00 €
Total 012 : charges de personnel		5 000,00 €
D 678 : autres charges exception.	16 000,00 €	1 200,00 €
D 678 : autres charges exception.	5 000,00 €	
Total D67 Charges exceptionnelles	21 000,00 €	
TOTAL	21 000,00 €	21 000,00 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Budget Annexe Base de Loisirs

Après avoir rappelé les difficultés rencontrées pour solder la situation financière et comptable de la Base de loisirs et les efforts réalisés pour recouvrer un fonctionnement satisfaisant (créances irrécouvrables, rachat du mobilier, mise en place d'une DSP simplifiée,...), Mr Jean-Claude CROZE, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire pour régler des remboursements au délégataire actuel pour des travaux imputables à la commune. Par conséquent, il est proposé les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement		
D654 : pertes sur créances irrécouv.	1 200,00 €	
Total D65 : autres charges gestion courante	1 200,00 €	
D6718 : autres charges except. Opé. gest		1 200,00 €
Total D67 : charges exceptionnelles		1 200,00 €
Total	1 200,00 €	1 200,00 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ **Tarifs communaux**

Le Premier Adjoint, Jean Claude CROZE, présente les modifications de tarifs pour 2011.

Taxes de séjours/nuitée :

Catégorie	Tarif
Sans étoile	0,40 €
1 étoile	0,65 €
2 étoiles	0,80 €
3 étoiles	0,95 €
4 étoiles	1,10 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Location de la salle Despine :

	Soirée / Journée	Chauffage	Caution
Particulier résident dans la commune	125 €	80 €	800 €
Particulier hors commune / associations extérieures à la commune	300 €	80 €	800 €
Associations saintinoises pour manifestations à but lucratif, hormis APE	80 €	-	400 €

	Week-end	Chauffage	Caution
Particulier résident dans la commune	200 €	80 €	800 €
Particulier hors commune / associations extérieures à la commune	480 €	80 €	800 €
Associations saintinoises pour manifestations à but lucratif, hormis APE	150 €	-	400 €

A noter :

L'usage de la sono et le micro est offert lors de la location de la salle.

Une caution supplémentaire de 200 € est demandée pour le ménage. Le chèque de caution est restitué après contrôle de la propreté de la salle.

Il est possible de louer le pupitre avec micro : location 120 € + 1000 € de caution.

L'usage de la salle pour les assemblées générales des associations de la commune est gratuit.

Location de la salle Trianon :

Tarif par salle	Journée	Week-end	Chauffage	Caution Nettoyage
Particulier résident dans la commune	50 €	85 €	-	100 €
Particulier hors commune / associations extérieures à la commune	85 €	165 €	-	100 €
Associations saintinoises pour manifestations à but lucratif, hormis APE	Gratuit	Gratuit	-	100 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ces 2 salles

Concessions cimetièrè :

1 place (2 cercueils) – 30 ans	170 €
2 places (4 cercueils) - 30 ans	340 €
1 place (2cercueils) - 50 ans	260 €
2 places (4 cercueils) - 50 ans	510 €
Columbarium - 30 ans	340 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Tarifs divers

Photocopies	A4	0,20 €
	A3	0,40 €
Cadastre	A4	2 €
	A3	2,50 €
Bibliothèque	Individuel	5 €
	Familial	7,65 €
	- de 16 ans	GRATUIT
Mémoire du lieu	1 tome	20 €
	2 tomes	30 €
Petit Saintinois	encart 50 x 100 mm :	
	une parution	50 €
	4 parutions	160 €
	encart 100 x 120 mm ou 190 x 64 mm :	
	une parution	90 €
	4 parutions	280 €
encart 190 x 135 mm		
une parution	160 €	
4 parutions	480 €	

A noter :

Le tarif des impressions du cadastre a diminué, suite à l'utilisation du nouveau logiciel qui rend cette opération plus simple.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Droits de place

BRADERIE ET MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	
droit de place	14 €
Jour de marché	
droit de place	le mètre linéaire : 0,80 € - contrat à l'année et paiement en début de saison Forfait trimestriel Forfait semestriel – 10%
branchement en électricité	forfait trimestriel 10 € forfait semestriel 15 €
Branchement d'une installation frigorifique	forfait trimestriel 15 € forfait semestriel 25 €
vente en camion (poids-lourds) jour de marché : outillage, vente soldeurs... hors alimentaire	25 € par jour - hors jour de marché 50 € par jour – en jour de marché + 5 € si électricité
Fourgonnettes vente alimentation	14 + 3 € si électricité
Camions : outillage ou matelas....	25 + 5 € si électricité

Remarque : le tarif « vente en camion » est plus élevé lors des jours de marché car le vendeur bénéficie de la clientèle du marché.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

<u>Base de loisirs</u>	
Ticket de parking	3 €
Abonnement pour 2 mois (réservé aux Saintinois)	15,00 €
Enseignes terrasses (m ²)	15,25 € /an

CANTINE/GARDERIE

	Tarif Unique
<u>CANTINE</u>	4,20 €
<u>GARDERIE</u>	1,35 €

<u>HEURE DE MATERIEL SANS CHAUFFEUR</u>	TARIF
Tractopelle (Case)	61,00 €
Plaque vibrante	16,00 €
Balayeuse	16,00 €
Camion	39,00 €
Compresseur	16,00 €
Rouleau	16,00 €
Tondeuse (gros modèle)	55,00 €
Epareuse	39,00 €
Rouleau	16,00 €
Perforatrice	16,00 €
Tracteur	16,00 €

Heure d'agent technique: 25 €

Remarque : Ces heures correspondent par exemple lors de facturation de prestations à la CALB, ou pour des interventions chez des particuliers lors de situation exceptionnelles (déneigement de parking de restaurant,...)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour l'ensemble de ces tarifs

➤ Prix de l'eau « part communale »

Mr Jean-Claude CROZE, Premier Adjoint, expose : considérant l'étude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisée récemment, il semble opportun de programmer régulièrement la réfection de certains tronçons prioritaires. L'effort doit être régulier pour étaler la charge. A l'occasion des travaux programmés sur le mandat dont la sécurisation d'une partie du boulevard Gaston Mollex, la Renarde et un tronçon de la route de Paris, il est nécessaire de les jumeler avec le changement des réseaux d'eau potable.

Le financement sera réalisé par emprunt. Il est signalé qu'actuellement aucun emprunt n'est en cours sur le budget annexe « eau potable ». La revalorisation du prix de l'eau est donc proposée. La part communale s'élève actuellement à 0,58 euros le m³. Celui-ci doit être augmenté de 0,20 euros pour faire face à la future charge d'emprunt. Une simulation a été demandée à la SAUR pour une consommation moyenne de 100 m³. Le surcoût pour l'utilisateur serait donc de 21,08 euros TTC. A titre d'information, il est rappelé que sur 100 euros payés par l'utilisateur seulement 22,29 euros sont pour la commune. Il est donc proposé de fixer le prix de l'eau « part communale » à 0,78 euros le m³.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Étude de renaturation du Nant du Bachet

Le premier adjoint, Jean Claude CROZE, informe le conseil sur la nécessité de retirer la délibération n°75/2010. Le conseil est donc invité à se prononcer à nouveau sur le projet de renaturation du Nant du Bachet. Une nouvelle réunion s'est tenue en Mairie dernièrement en présence du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS) et du Comité Inter Syndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB). Le projet va s'établir en 2 temps : en premier lieu, une étude et en 2^{ème} lieu, la réalisation d'investissement.

Mr Jean-Claude CROZE précise que le projet est global et que le CISALB sera porteur de celui-ci en lien avec la CALB. Le CISALB et le CPNS vont consulter 3 cabinets d'étude. Cette phase d'étude représente environ 8 000 € à 9 000 €, la moitié sera prise en charge par l'Agence de l'eau, le Conseil Général va participer également. Le solde sera à la charge de la commune soit au maximum 4 000 €.

Aujourd'hui il convient de montrer la volonté de la commune pour ce projet et d'inscrire pour le budget 2011 le montant correspondant à la part financée par la commune.

D'une part, il convient de retirer la délibération n°75/2010 : **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

D'autre part, il est proposé de lancer l'étude « renaturation du Nant du Bachet » : **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

➤ **Périmètre d'intervention « les Balcons du lac » du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général**

Le premier adjoint, Jean Claude Croze, informe le conseil sur la nécessité de retirer la délibération n°74/2010. Le conseil est donc invité à se prononcer à nouveau sur la mise en place d'un périmètre d'intervention dénommé les « balcons du lac ». Mr Jean Claude CROZE explique aux Conseillers Municipaux que la commission urbanisme a été en contact à plusieurs reprises avec le Conservatoire du Littoral en vue de déterminer un périmètre d'intervention du Conservatoire et du Conseil Général sur le balcon du lac.

Le Conservatoire du Littoral étant intéressé pour devenir un partenaire de la commune et préserver ainsi les paysages actuels de la commune. Il s'agit d'assurer aux générations futures un espace préservé mais aussi valorisant en terme de paysage et de qualité de vie.

Mr Jean Michel FLAN, conseiller délégué relate le travail réalisé par la commission « urbanisme et environnement ». Celle-ci propose une cartographie présentée au conseil et annexé au présent procès-verbal.

D'une part, il convient de retirer la délibération n°74/2010 : **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

D'autre part, il est proposé de valider le principe d'intervention du conservatoire du littoral et du conseil général sur le périmètre présenté : **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

➤ **Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des eaux pluviales chemin de Pompierre**

Mr Stéphane TRONCY, adjoint au Maire, rappelle aux conseillers municipaux le projet pour la réalisation des eaux pluviales du chemin de Pompierre.

Ce projet consiste en un lot de terrassement et un lot VRD pour un montant global avoisinant les 220 000 € TTC.

La consultation des entreprises doit être lancée dans les meilleurs délais.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée en faisant procéder à la publicité nécessaire.

➤ **Reconduction du marché pour 2011 et mise en place d'une cellule « marché »**

Lors du Conseil Municipal du 30 avril 2010, il avait été décidé du lancement du marché alimentaire hebdomadaire saisonnier. Le 17 décembre 2010 sera le dernier jour de marché pour 2010.

Il est demandé aux conseillers de voter pour la reconduction du marché en 2011, de façon permanente sur toute l'année.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Mr le Maire demande la mise en place d'une cellule « Marché » afin de travailler sur le nouveau règlement et autres tâches liées à ce marché hebdomadaire.

Mme GILQUIN et Mr ROSIQUE se proposent pour rejoindre ce groupe de travail avec Mr le Maire.

Mr le Maire clôt l'ordre du jour du Conseil Municipal à 21 h 00.